

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas n° 3, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DE-NUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles vingt-quatre heures avant les journaux de Paris.

LYON, 1^{er} NOVEMBRE 1845.

Nous avons dit et nous répétons encore que la cour de Rome fera très bon accueil à l'empereur Nicolas, qu'elle entrera avec lui dans un parfait accord, et qu'elle le secondera dans ses vastes projets, quels qu'ils soient. Ne connaissons-nous pas la politique adoptée par la papauté? N'a-t-elle pas toujours été en harmonie avec la politique des cours étrangères? Est-ce que nous n'avons jamais pris en main, depuis 1789, la défense des opprimés? En 1814 et 1815, n'a-t-elle pas fait cause commune avec les rois protestants pour asservir la France? Et, voyez, qu'a-t-elle tenté en faveur de la Pologne? Elle lui a conseillé la soumission. Quand elle avait besoin d'appui et de force, on lui criait de se rendre. Elle est soumise maintenant, et chaque année ses enfants sont déportés. Le czar cherche à les arracher au culte de leurs pères, et le czar est peut-être en ce moment à Rome. Si la papauté n'avait pas abandonné les droits du peuple pour plaire à l'autocrate, oserait-il s'y présenter? N'aurait-il pas été depuis long-temps frappé de réprobation par le chef de l'Eglise?

Qu'on le sache bien, l'abandon de la Pologne par la papauté est un fait capital qui pèsera long-temps sur elle. On aura beau faire, on n'empêchera pas l'histoire d'en prendre note et de le révéler. La papauté, nous dit-on, n'a pas abandonné l'Irlande au lion britannique. Vous oubliez donc que cette malheureuse population irlandaise se débat au contraire sans espoir sous sa grille? Vous oubliez donc aussi que ses huit millions d'habitants n'ont ni propriétés, ni droits, ni garanties, et que leur misère est sans limites, comme leur sujétion? S'il en est ainsi, c'est que Rome leur a toujours prêché l'obéissance passive.

Aussi, voyez comme l'influence de Rome diminue chaque jour. Elle n'a plus la direction des esprits, et de tous côtés sa force est attaquée. Encore quelques années, et toute l'Allemagne aura fait sa séparation, à moins que Rome ne se réforme et qu'elle ne fasse droit aux prétentions des nouveaux réformateurs. La papauté, pour vouloir trop conserver ses droits de souveraineté temporelle, perd sa souveraineté spirituelle; ne voulant rien accorder au temps et au progrès, elle est dévorée chaque jour par le temps et le progrès.

Les transformations sont nécessaires aux religions comme aux états; tant pis pour les chefs de religion qui ne le comprennent pas, car ils finissent par n'avoir plus la puissance morale qui peut seule leur servir d'appui.

Mais laissons là ces considérations générales pour revenir au fait particulier du voyage de l'empereur Nicolas. Nous l'avons apprécié sainement en nous appuyant sur des précédents qu'on ne peut pas contester, notamment sur l'abandon de la Pologne en 1850. Cet abandon a été complet; le nier serait nier la clarté du jour. Puisque le pape y a souscrit, puisqu'il consent à recevoir l'oppression de la Pologne, c'est qu'apparemment il est disposé à lui prêter son concours pour les vastes projets qu'il peut encore nourrir en ce moment, projets sur lesquels nous avons demandé à la *Gazette de Lyon* des explications qu'elle ne nous a pas encore données. Nous la prions de nouveau de vouloir bien nous répondre à ce sujet.

TRAVAUX PUBLICS.

Les travaux du pont du Change marchent avec une louable

activité; deux mois se sont écoulés depuis que l'incendie de la charpente et des cintres la veille du jour où ils allaient être enlevés, altérant profondément l'arche orientale, avait forcé à la démolir au moment où elle était complètement achevée, où la navigation pouvait être rétablie. Les pierres, qui sont du calcaire, comme on sait, avaient été calcinées au point qu'il a fallu les changer; la taille des nouvelles a été faite avec promptitude. L'enlèvement de ces blocs énormes offrait de graves difficultés, en ce sens qu'il était à craindre que l'arche voisine, manquant d'appui, fit un mouvement ou fût entraînée; il a donc été nécessaire de l'étayer solidement, de manière à la consolider suffisamment pour écarter tout danger. Tout cela a été fait avec autant d'intelligence que d'activité, et la clef de voûte a été posée cette semaine à la satisfaction générale et aux applaudissements de la foule, qui a suivi les travaux de chaque jour avec une vive sollicitude.

Le pont se compose de six arches; toutes sont achevées aujourd'hui, mais quatre seulement sont recouvertes. Un lit de béton et un lit de bitume, destinés à prévenir les infiltrations, ont été étendus sur les voûtes de trois arches seulement et forment un sol uni sur lequel sera jetée la terre qui supportera le pavé. Déjà les pierres qui forment la corniche sont placées sur une longueur assez grande; si le temps est favorable, si les pluies ne viennent pas trop tôt contrarier les travailleurs, il est probable que les travaux seront achevés à la fin de l'année ou du moins qu'il restera peu de chose à faire pour leur entier achèvement. Quand les balustrades seront posées, le pont sera vraiment monumental.

Lorsque le nouveau pont sera livré à la circulation, il faudra songer à la démolition de l'ancien, et les travaux que nécessitera cette opération seront longs et difficiles, surtout en ce qui est relatif à la destruction des piles; car il faudra attendre les basses eaux pour débayer d'une manière complète le lit de la rivière. Cette opération toutefois ne rendrait pas la Saône navigable dans toute sa largeur si elle n'était accompagnée d'une autre non moins importante; nous voulons parler de l'enlèvement des roches qui en barrent le lit et qu'il faudra faire sauter au moyen de la mine. On peut voir aujourd'hui, en effet, que les quatre arches les plus occidentales sont obstruées en amont de rochers qui dépassent la hauteur actuelle des eaux, et il est facile de reconnaître que, dans des circonstances analogues, la navigation y serait absolument impossible. Une opération semblable sera nécessaire en aval du pont afin de faire disparaître les espèces de cascades qui ne permettraient pas aux bateaux de manœuvrer avec sécurité, même dans les grosses eaux.

Nous l'avons dit, le nouveau pont sera d'un aspect monumental; les deux places formées sur les culées orientale et occidentale répondront aux besoins de la circulation plus active sur ce point que sur aucun autre de notre ville. Toutefois, nous devons regretter encore que les premiers plans n'aient pas été suivis quant à l'axe du pont. L'aspect eût été autrement imposant si d'un côté on avait eu la perspective du temple protestant, de l'autre celle de l'église de Saint-Nizier. Les premiers plans ne se bornaient pas à satisfaire l'œil; ils avaient l'avantage d'offrir à la circulation des débouchés immédiats, en droite ligne, et cet avantage n'existe plus quand l'axe du pont vient

se briser contre des édifices beaucoup plus rapprochés que ceux que nous citons tout-à-l'heure.

La ville a fait des dépenses considérables pour l'élargissement de la rue des Bouquetiers, modification importante, depuis long-temps demandée, devenue chaque année plus urgente, qui, en découvrant l'église de Saint-Nizier, ouvre une large voie à la circulation dans ce quartier si fréquenté. La façade de la maison sud tombe en ce moment, une autre s'élève en reculement, et bientôt les travaux achevés livreront au public la rue nouvelle. Les anciens plans plaçaient l'axe du pont précisément en face de cette rue élargie, et c'était là un véritable avantage; aujourd'hui, pour y arriver en débouchant du pont, il faudra faire un circuit. Leur exécution opérant encore une grande amélioration à l'extrémité occidentale du pont, en faisant disparaître une maison qui n'est pas sur l'alignement et qui gêne la circulation; nous ne savons plus jusqu'à quelle époque elle est maintenant ajournée, cependant elle était vivement à désirer, non seulement pour démasquer l'entrée du quai Humbert, mais pour donner l'espace nécessaire aux immenses transports de tous genres qui sillonnent cette voie.

Quand le vieux pont sera démolé, quand les roches qui empêcheraient la circulation sous les quatre arches occidentales du nouveau seront enlevées, il restera encore à obtenir la solution d'un grave problème de navigation. Le pont n'est pas exactement perpendiculaire au fil de l'eau; le contour assez brusque de la rivière, le renflement du port de la Vieille-Douane jettent le courant sur la rive gauche, et les mariniers témoignent des craintes. On dit qu'en raison de l'axe des piles, le passage sous les arches navigables sera plus difficile qu'autrefois, surtout dans les grosses eaux. Il est nécessaire, pour se prononcer d'une manière précise, d'attendre les modifications que la démolition du vieux pont doit naturellement amener dans le régime des eaux.

L'élargissement du quai Villeroy suivra immédiatement l'ouverture du pont du Change; déjà on a commencé les travaux d'enrochement; de gros blocs de granit sont chaque jour immergés dans les eaux profondes de la Mort-qui-Trompe. Il est probable que la fin de l'année 1846 verra cette amélioration sinon achevée, du moins fort avancée. Les dernières maisons du pont du Change ne tarderont pas alors à tomber; la circulation y gagnera, mais Lyon aura perdu un de ses points les plus pittoresques.

Des travaux publics qu'il nous soit permis de faire une courte excursion dans les travaux particuliers; c'est encore une question d'intérêt général que nous venons débattre. Nous avons vingt fois signalé l'incurie des magistrats en ce qui touche les travaux de construction, de réparation, de recrépissage d'édifices particuliers. Nous ne voulons pas qu'ils apportent des entraves inutiles aux travaux; nous désirons seulement qu'ils contraignent les entrepreneurs à prendre les précautions indispensables pour préserver les ouvriers d'accidents. La mairie a des voyers parfaitement aptes à remplir cet office, mais il faut qu'il leur soit enjoint de le faire. Une immense construction s'élève sur l'emplacement de la boucherie des Terreaux que l'administration a vendu après avoir repoussé tous les projets de monuments publics. Dans aucune autre peut-être les accidents n'ont été aussi fréquents; il ne s'est presque pas passé

FEUILLETON DU CENSEUR. — 2 NOVEMBRE.

HERMAN.

Une des contrées les plus agrestes de l'Artois, non loin de la petite ville de Saint-Pol, au milieu des bois, s'élève un hameau où quelques chaumières étaient groupées naguère encore autour d'une antique. Environnée d'un manoir, ombragée d'arbres séculaires, la maison montrait de loin, au travers de leurs grandes cimes, son vieux pignon carré, surmontant une sombre arcade en ogive qui lui servait d'entrée principale. Du reste, ses bâtiments ne se distinguaient des autres que par une sorte de verger de mousse, la recouvrait en entier. Monument de la vieillesse patriarcale, paisible séjour d'une famille vénérée, cette ferme avait vu se succéder sous son toit bien des générations d'hommes heureux. Aujourd'hui, où fut cette ferme, l'œil ne voit plus qu'un monceau de débris, que débris sillonnés par le feu, qu'une scène de désolation. Le regard, à l'aspect de ces ruines récentes, est saisi d'une pensée douloureuse; il s'arrête; il entre à pas lents sous les grands arbres de la prairie; il s'approche avec une sorte de terreur du lieu consacré par un fatal destin, et son cœur morne, sur ce sol noirâtre, encombré de débris, parmi les pans de murs calcinés, encore debout, cherche curieusement les traces de ce qui fut : là, les étables où se pressaient de nombreux troupeaux; là, la vaste grange qui vit rentrer tant de moissons; ici, les modestes cellules qui ont vu naître, reposer et mourir tour à tour les hôtes de cette antique demeure. Une muraille empreinte d'une profonde et douloureuse trace de fumée a frappé ses regards; il reconnaît la place où fut le foyer domestique; il s'y arrête long-temps, frappé d'un respect douloureux. Maintenant plus de toit qui abrite ces lieux pleins de pieux souvenirs; l'herbe déjà se fait jour où le vénérable chef de la famille venait se recueillir et réchauffer ses vieux ans, où le jeune enfant se jouait entre ses bras, sous l'œil de sa mère. Plus une seule voix qui anime cette cour où se faisaient divers et de chants joyeux retentissaient jadis; partout la solitude et le silence, partout les ravages de l'incendie, et, autour de ces débris, les arbres qui couvraient jadis la ferme de leurs grandes ombres, maintenant leurs squelettes noirs et à demi dévorés par les flammes. Je dirai la cause de ces malheurs, je raconterai une lugubre histoire. J'allais déjà aux lieux qui en furent les témoins, cette histoire fera long-temps résonner à la veillée les jeunes filles auxquelles un ancien du village racontait le récit, alors que minuit sonne à l'horloge de l'église, que le vent

siffle plus lugubre autour de la chaumière, et que la flamme de la lampe s'affaïsse et ne laisse plus qu'une clarté douteuse.

L'antique ferme, depuis plus d'un siècle, était le patrimoine d'une heureuse famille. Ses paisibles possesseurs la recevaient de leurs pères, le transmettaient à leurs enfants; mais chacun d'eux avait tenu à honneur d'accroître un peu l'héritage de leurs aïeux, et Michel, le dernier d'entre eux, plus actif et déjà plus riche qu'aucun de ses ancêtres, semblait réservé à une destinée non moins heureuse. Marié dans un âge déjà mûr, et veuf de bonne heure, il ne lui était point resté d'héritier mâle. Une fille était le seul fruit de son mariage, et quelquefois la pensée que son riche patrimoine, l'héritage de ses pères, passerait dans les mains d'un étranger, avait élevé dans son âme des pensées tristes, décourageantes. Mais cette fille avait grandi; mille charmes du cœur et de la beauté s'étaient développés chez elle; elle était devenue l'idole de son père, et, plein de bonheur, il n'en concevait plus d'autre qui pût faire l'objet de ses regrets.

Marie était bien digne de tant d'amour, bien capable de suffire au cœur d'un père. Il est des êtres sur qui la nature semble épuiser ses dons; Marie en était comblée. A une taille élevée et élégante elle joignait le charme de la plus gracieuse physionomie. Jamais plus modeste paupière ne s'abaissait sur de plus beaux yeux; jamais regards plus brillants et plus doux à la fois n'exprimèrent mieux les vives et tendres affections d'un cœur ingénu; tout en elle respirait je ne sais quel charme de douceur et de bonté. Moins ornée des dons extérieurs de la nature, Marie eût encore été belle à force d'être bonne. L'éducation assez soignée qu'elle avait reçue à la ville avait poli ses manières sans altérer sa simplicité; son humeur était douce et enjouée, son esprit vif et facile. Parlait-elle, le son de sa voix caressait, et sa conversation avait un mystérieux attrait comme tout ce qui vient du cœur.

Michel sentait bien son bonheur. Quelques soucis que les soins de la ferme eussent répandus sur son front, dès que Marie venait à lui, son front s'éclaircissait; dès que Marie sollicitait pour quelque malheureux ou sa bienfaisance ou son pardon, il ne savait plus refuser; un sourire trahissait aussitôt le plaisir qu'il avait de satisfaire sa fille chérie. Revenait-il des champs, sitôt que du bout de la prairie il avait entendu ses douces chansons, il hâtait sa marche, et, en la revoyant, sa figure s'anima, il retrouvait quelques propos joyeux, ou bien une larme brillait dans ses yeux en l'embrassant. Michel était fier de sa fille. Une douce pensée survenait le préoccupait. Marie avait vingt ans, et il se sentait heureux d'être riche pour pouvoir mieux lui choisir un mari parmi tous les jeunes hommes de sa condition. Il faut le dire même, il en était bien peu qu'un premier examen il eût jugés dignes de sa fille. Modeste et exempt de prétentions sur tout autre point, il était sur celui-là d'un orgueil de père susceptible et jaloux. Hélas! il se berçait d'illusions sur une destinée qui lui était si chère, heureux du moins de ne pas soupçonner l'avenir!

Vers la fin d'une journée brûlante d'été, Marie était venue chercher

l'ombre et un peu de fraîcheur sous l'impénétrable feuillage d'un noyer qui s'élevait à l'entrée de la prairie, et dont un banc rustique environnait l'énorme tronc. Solitaire et pensive, elle tenait en main un ouvrage de femme, mais ses doigts ne travaillaient que négligemment; plusieurs fois elle avait essayé de chanter ses chansons favorites, mais bientôt sa voix avait pris un accent mélancolique, et elle avait senti ses yeux devenir humides; elle s'était tue, et, sous les boucles de ses beaux cheveux, son front s'était voilé de tristesse.

Cependant de lourdes vapeurs montaient au ciel; à chaque instant l'horizon se rétrécissait. Une sombre voûte de nuages pesait sur l'atmosphère et amenait une nuit précoce. De toutes parts les moissonneurs quittaient les champs, les bestiaux regagnaient leur étable. Michel lui-même revenait à pas pesants vers la ferme, se retournant quelquefois pour interroger l'état du ciel, et continuant sa route, la tête baissée et le front soucieux. Les champs étaient couverts de javelles, et le noir orage qui s'annonçait allait noyer ses moissons et interrompre pour long-temps peut-être ses travaux. Dès que Marie aperçut son père, elle vint à lui; elle essaya, pour le distraire, ses caresses accoutumées, l'emmena sous le noyer, le fit asseoir près d'elle, et, s'efforçant de surmonter elle-même sa frayeur, elle cherchait au ciel quelques signes qui indiquassent que l'orage passerait sans éclater. Le vieillard resta distrait, triste; il répondait par un signe de tête d'incrédulité aux pronostics de beau temps qu'elle lui montrait, et, s'ouvrant à elle sur un autre sujet de chagrin qui l'occupait, il l'informa qu'il était forcé de congédier, pour des infidélités trop bien reconnues, l'homme de confiance sur lequel, vieux et fatigué, il s'en reposait depuis quelque temps pour la conduite des travaux les plus pénibles.

— Ce jour-ci, ma fille, dit-il en terminant avec un air d'inquiétude et d'abattement, ce jour-ci nous annonce malheur!

Marie, toute affligée des chagrins de son père, cherchait à détourner de son esprit de si tristes pensées, lorsque tout-à-coup le vent, s'élevant avec violence, amena rapidement sur leurs têtes le nuage orageux. Aux roulements sourds et lointains du tonnerre qu'on entendait depuis quelque temps succédèrent des sons pleins et retentissants; les éclairs brillèrent, et déjà de larges gouttes tombaient avec bruit sur les feuilles du noyer. Marie, prenant alors le vieillard par la main, regagna avec lui la ferme à pas précipités. A peine en touchaient-ils le seuil, que l'orage se déchaîna de toute sa force; la pluie tombait par torrents, le vent mugissait dans les arbres, le ciel était en feu, et de temps en temps d'affreux éclats de la foudre ébranlaient les vitraux et les murs même jusque dans leurs fondements. Du fond des étables, les mugissements sourds des bestiaux répondaient aux roulements du tonnerre. Les valets silencieux s'étaient rangés en cercle autour du foyer, où brillaient dans l'ombre quelques tisons à demi éteints, et la terreur muette de ces hommes habitués à braver toutes les rigueurs du ciel avait quelque chose d'effrayant. Dans une

de semaine sans qu'un malheureux ouvrier reçut des blessures, et ce long martyrologe était augmenté. Il y a quelques jours, de la mort d'un malheureux enfant qui, portant des pierres, était tombé du 4^e étage dans la cave. Comment ces malheurs n'arriveraient-ils pas, quand les planchers ne sont posés qu'après l'achèvement complet des murs, quand d'étage en étage les ouvriers ne trouvent pour appuyer leurs pieds que quelques planches vacillantes jetées et non fixées sur des poutres? Nous le répétons, l'administration a le droit et l'obligation de veiller à la sûreté publique; en donnant les autorisations de bâtir, elle peut imposer des conditions qui garantissent la vie des ouvriers: ne pas le faire, c'est manquer à un devoir.

Paris, le 30 octobre 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

La police de Paris a eu ce matin, à son réveil, une singulière besogne à accomplir. Pendant la nuit, on avait placardé sur tous les murs de la capitale une pancarte d'assez grande dimension sur laquelle on lisait à peu près ce qui suit :

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET DE LYON A AVIGNON.

Capital social : 310 millions.

COMPAGNIE DES MINISTRES.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Comité français.

M. le maréchal Soult, ministre de la guerre, président ;
M. Guizot, ministre des affaires étrangères, vice-président ;
M. Duchâtel, ministre de l'intérieur ;
M. Martin (du Nord), ministre de la justice ;
M. Dumon, ministre des travaux publics ;
M. Lacave-Laplagne, ministre des finances ;
M. de Mackau, ministre de la marine ;
M. Cunin-Gridaine, ministre de l'agriculture et du commerce ;
M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique.

Comité anglais.

Le principe de l'entente cordiale devant, en industrie comme en politique, régler les rapports des deux gouvernements de la France et de l'Angleterre, tous les membres du cabinet anglais, sur la prière qui leur en a été adressée, ont accepté de faire partie du conseil d'administration.

Banquier de la compagnie : M. Lacave-Laplagne, ministre des finances. C'est entre ses mains que MM. les souscripteurs devront opérer un premier versement de 100 fr. par action, aussitôt que le conseil d'administration de la Compagnie des Ministres aura procédé à la répartition de ses actions.

Qu'on se le dise !

Voilà, à très peu de chose près, ce que contenait la pancarte affichée cette nuit sur tous les murs de Paris. Comme on le pense bien, la police a mis le plus grand empressement à faire disparaître cette critique de la fameuse Compagnie des receveurs généraux; mais on ne pense pas qu'elle cherche à remonter à la source de cette sanglante mercuriale et à en appréhender le malicieux auteur. Ce serait se condamner à porter la question devant les tribunaux, et il en résulterait une si grande explosion de scandale, qu'il est probable qu'on cherchera à étouffer l'affaire.

On dit, du reste, que le gouvernement commence à être très embarrassé de la position que les événements lui ont faite dans la question des chemins de fer, et qu'il cherche à en sortir de manière à éviter un éclat devant les chambres. A cet effet, un membre du cabinet aurait proposé d'ajourner indéfiniment l'adjudication des chemins de fer de Paris à Lyon et de Lyon à Avignon, et d'annoncer publiquement l'intention du gouvernement de venir, au commencement de la session prochaine, solliciter l'autorisation de concéder directement ces deux lignes de chemin de fer. On espérerait, par ce moyen, désarmer un peu par avance la sévérité parlementaire, et abréger un peu la gêne dans laquelle le commerce et l'industrie continueront à s'agiter, si l'on ne fait pas au plus tôt rentrer dans la circulation les capitaux qu'ont absorbés les nombreuses compagnies formées pour récolter, sous prétexte de chemins de fer, les primes les moins légitimes et les moins honorables.

Nous ne savons s'il sera donné suite à ce projet, mais nous le désirons, car alors nous garderions l'espoir de voir rester dans les mains du gouvernement deux lignes de chemin de fer dont il ne saurait se dessaisir sans vouloir donner un aliment à cet agiotage effréné qu'un journal conservateur, la Presse, proclamait hier l'un des progrès et l'une des nécessités de notre époque.

chambre voisine, Michel allait et venait d'un air abattu; souvent il s'arrêtait devant une des fenêtres pour contempler l'horizon tout étincelant et traversé par de longues bandes noires. Dans la même chambre, sa fille, pâle, agenouillée devant une image de la Vierge, au-dessous de laquelle était placé un large bénitier, pria avec ferveur; à chaque coup de tonnerre plus retentissant, elle tressaillait, et elle ne pouvait se défendre de cacher son visage dans ses mains lorsqu'un éclair venait tout à coup inonder la chambre d'une lumière livide pour la plonger ensuite dans une plus profonde obscurité.

Au moment où les fureurs de l'orage étaient le plus déchaînées, tout à-coup on frappe à la porte; un étranger entre et se présente dans la chambre où étaient Michel et sa fille. Un horrible éclair qui fend l'air en cet instant et que suit un craquement épouvantable, comme si la foudre fût tombée sur la ferme, l'environne d'une clarté sinistre, et permet au vieillard et à sa fille, tout effrayés de cette apparition, de distinguer les traits de l'inconnu. C'est un jeune homme de vingt-huit ans environ, d'une taille presque gigantesque, vêtu comme un simple villageois, un bâton noueux à la main, et dont tous les vêtements dégouttent de pluie. Sa large poitrine et sa pose assurée dénotent la force. Sa figure est belle, mais, au premier aspect, elle a quelque chose de dur et de sombre qui repousse. Ses yeux sont brillants et pleins d'expression, mais enfoncés sous d'épais sourcils. Des boucles d'une belle chevelure noire ombragent son front large et déjà sillonné de quelques rides. Du reste, tout dans sa physionomie et dans l'ensemble de sa personne respire un certain air de fierté et contraste avec son humble vêtement. A son entrée dans la chambre, Michel s'était levé avec un mouvement d'effroi, Marie n'avait pu retenir un cri de frayeur; puis tous deux étaient restés comme interdits et honteux de leur émotion involontaire, lorsque l'étranger, d'une voix un peu rude mais polie, s'excusa d'être venu les interrompre.

On apporta de la lumière en ce moment. Tous deux le considérèrent encore quelques instants, et, à cette seconde vue, ils ne s'expliquèrent plus qu'à demi leur première impression. Sa physionomie ne leur parut que triste et non plus effrayante. Cependant le vieux fermier ramenait sans cesse sur lui ses regards qui exprimaient une secrète inquiétude.

Cette arrivée imprévue fit treuve aux terreurs qu'avait causées l'orage. Marie s'empressa de faire allumer un grand feu, et l'étranger, tout en se déshabillant, se pencha vers la flamme vive et brillante, après quelques mots sur l'hospitalité qu'on voulait bien lui accorder par cette nuit affreuse, aborda, non sans un embarras visible, le sujet de sa visite. Il avait appris, dans un village voisin, que, depuis quelque temps, Michel cherchait à remplacer son chef de labours, dont il était mécontent; il venait s'offrir à sa place. Il entra alors dans quelques détails. Il dit se nommer Herman et parla vaguement de sa famille. Né dans une ferme opulente du Boulonnais, des malheurs domestiques, disait-il, l'avaient atteint et le forçaient à servir. Il n'était étranger à aucun des travaux de la campagne, car il avait,

— La préfecture de la Moselle a adopté pour son candidat aux prochaines élections du 3^e collège de Metz M. Pédanut, conseiller à la cour royale de Metz. Il ne paraît pas avoir de chances suffisantes pour faire même douter du succès de M. Charpentier, que porte l'opposition.

— La municipalité du Mans est complètement en désarroi. Un des adjoints vient de donner sa démission; depuis longtemps le maire, à cause de sa santé, ne s'occupe plus d'administration.

L'opposition, qui a dans le conseil une majorité évidente, ne tardera pas sans doute, par la force même des choses, à reconquérir la position qu'elle occupait avant que le discours si patriotique de M. Trouvé-Chauvel au duc de Nemours ne fournit le prétexte à la révocation de l'ancienne mairie.

On lit dans le Bien Public :

« On se préoccupe beaucoup dans le pays des élections départementales. Dans le canton de Saint-Bonnet-de-Joux et de La Guiche, la lutte s'engage entre M. Philibert de La Guiche, capitaine d'état-major, et M. Callard, ex-membre du conseil général. La majorité paraît devoir se prononcer pour M. Callard. A Autun, trois ou quatre candidats sont déjà en lice. M. de Talleyrand, neveu du prince, se met sur les rangs.

» Les intrigues se nouent; lettres et recommandations pleuvent de toutes parts. On dirait qu'il s'agit d'une grande bataille électorale. C'est qu'une élection au conseil général prépare souvent une élection plus importante; et, depuis que les fonctions de député sont un si bon rapport pour certains hommes, quelle est la notabilité de clocher qui n'ambitionne pas un siège à la chambre ? »

Nous recevons la lettre suivante :

Lyon, le 31 octobre 1845.

Monsieur,

Dans votre numéro de vendredi vous dites que la commission hydrométrique a fait un rapport sur la température et la limpidité des eaux du Rhône extraites du puisard établi aux Petits-Brotteaux.

La commission hydrométrique de Lyon n'a point été chargée d'entreprendre une série d'observations sur ces eaux.

La note que je vous ai remise, et que vous publiez, résulte d'une seule observation qui m'est tout-à-fait personnelle. Dans une question aussi délicate, je n'oserais pas conclure d'une seule observation. Pour arriver à un résultat de quelque valeur, il est à désirer que l'on fasse poursuivre des observations pendant une longue série de jours et à différentes époques de la journée.

Agréez, etc.

LORTET,

Président de la commission hydrométrique.

La lettre qui précède ne détruit en rien notre argumentation sur la température des eaux du puisard de Saint-Clair. Nous avions cru que l'expérience que nous signalions avait été faite par la commission hydrométrique, elle avait été faite seulement par son président: voilà toute la différence; mais les chiffres que nous avons donnés n'en restent pas moins comme vrais et comme premier élément d'une constatation à laquelle l'administration municipale pourrait faire procéder sur le point qu'il lui conviendra de choisir.

Chronique.

D'après de nouveaux renseignements qui nous parviennent au jourd'hui, l'enfant trouvé dont nous avons parlé dans notre numéro d'hier aurait été accueilli à l'hospice, mais non sans beaucoup de difficultés.

— On lit dans la Gazette de Lyon :

« Il se mûrit en ce moment, au sein de notre fabrique de soieries, un projet d'une réelle importance. On sait que la soie crue est chargée d'une gomme ou résine qu'elle perd au décreusage (cuisson dans l'eau bouillante mêlée de savon). Cette opération est indispensable avant la teinture pour les soies auxquelles on veut donner tout l'éclat et la souplesse possibles. Or, selon que le fileur a employé de l'eau pure ou malpropre, selon que le moulinier a respecté la soie qui sort de ses moulins ou l'a chargée de graisse et d'huile, cette soie perd au décreusage une partie plus ou moins considérable de son poids. On conçoit que la moindre variation dans ce déchet sur une matière dont le prix dépasse parfois cent francs le kilogramme est d'une extrême conséquence. La condition publique est instituée pour déterminer la quantité d'eau contenue dans la soie au moment où elle passe des mains du vendeur à celles de l'acheteur; mais elle ne peut déterminer la quantité de substance étrangère ajoutée à cette soie. Plusieurs fabricants de notre ville pensent que la condition publique de Lyon, dont l'organisation est si satisfaisante, les procédés si sûrs et les déclarations si loyales,

pourrait convenablement réunir à ses procédés celui du décreusage. Il s'agirait simplement, pour ceux qui en feraient la demande, de faire cuire quelques flottes ou écheveaux de la soie achetée, et de diviser ce qu'elle aurait perdu dans cette opération. Dès lors les deux parties seraient fixées en même temps sur la quantité d'eau et sur la quantité de matières étrangères contenues dans la soie, et on éviterait des déceptions et des contestations fréquentes. Nous voyons pas que ce projet puisse être repoussé par de valables motifs, et nous espérons que la chambre de commerce, à laquelle il est soumis, fera ses efforts pour donner satisfaction à notre fabrique; qui souffre depuis quelque temps d'une manière fort sensible, soit par la hausse exorbitante du prix des soies, soit par la concurrence des fabriques suisses et allemandes. »

— Dans la matinée de mercredi dernier, dans la rue de la Vieille Monnaie, un ouvrier apprêteur, descendant de sa chambre située aux étages supérieurs pour ouvrir l'atelier placé au rez-de-chaussée, s'est trompé d'étage, et, arrivé à l'entresol, s'est dirigé vers l'ouverture qui donne sur la cour. Arrêté par un mur très bas, il a culbuté en avant et est tombé sur les dalles de la cour, où il est resté mort sur le coup.

— Le convoi de Saint-Etienne à Lyon parti vendredi dernier à midi venait de dépasser Givors, lorsque la locomotive, allant à grande vitesse, a trouvé au milieu de la voie une voiture de deux chevaux qui débouchait par un chemin vicinal.

Le choc a été effrayant. Les voyageurs sont précipitamment descendus des voitures, s'attendant à quelque épouvantable catastrophe.

L'accident aurait pu avoir, en effet, des suites terribles, car la voiture a été littéralement coupée en deux et le timonnier tué sur place. Fort heureusement le charretier en a été quitte pour le triste spectacle de sa déconfiture, et le public pour attendre une grande demi-heure qu'on réparât les avaries de la locomotive.

De pareils accidents n'auraient pas lieu si des barrières étaient établies à la rencontre de tous les chemins, et si on les fermait, dès que les convois sont signalés, quelques minutes avant leur passage.

— M. le préfet de l'Isère est arrivé le 25 à Vienne. La commission du chemin de fer s'est réunie à une heure après midi à la mairie, dans l'objet de se rendre auprès de ce magistrat pour conférer sur la question de l'embranchement de Grenoble par Vienne. La chambre consultative de commerce a été également convoquée pour le même objet.

— Craignant de manquer de semences au printemps, des cultivateurs de l'Ain font cette semaine des plantations de pommes de terre. Cette méthode se pratique déjà depuis longtemps avec succès en Ecosse, en Normandie et dans plusieurs autres pays. Des essais de ce genre ont déjà été faits chez nous et ont bien réussi.

— On écrit de Pontarlier :

« Les bans du sieur B....d, de Dompière, âgé seulement de 78 ans, et de Mlle X..., jeune fille de 69 ans, ont été publiés et affichés dans cette commune dimanche dernier. Les noces doivent se célébrer mardi prochain. Le nombre des convives, qui ne se compose que des enfants, gendres, belles-filles et petits-enfants du futur, s'élève au-delà d'une quarantaine.

» Pour s'éviter un charivari que les jeunes gens de la commune se proposaient de lui donner, le fiancé et la bonne idée de les réunir dans un banquet, où tous unanimement l'ont complimenté de son bon choix et de l'heureuse alliance qu'il allait contracter. »

— Le conseil municipal de Coligny (Jura) vient de prendre une décision qui l'honore. Un brave et pauvre artisan de cette petite ville, nommé Bachelard, avait eu, ainsi que sa femme, une vie marquée par les œuvres de la charité la plus active et de la bienfaisance la plus inépuisable: asile donné aux orphelins, secours aux indigents, veilles des malades, etc.; pas une misère ne frappait leurs regards sans qu'ils la soulageassent, même au-delà de leur puissance, en provoquant la charité de tous. Un prix Monthyon avait récompensé tant de vertu et n'avait servi qu'à mettre aux mains de ces braves gens des moyens de continuer et de multiplier leurs bienfaits.

Le chef de cette communauté est mort l'hiver dernier, et son convoi a été honoré de l'affluence générale, de la sympathie et des regrets les plus universels. Le conseil municipal a répondu par une décision empreinte d'une haute moralité à ce sentiment public. Pour rappeler dignement cette vie si simple et si bienfaisante, il vient d'acquiescer le portrait de cet humble et utile citoyen, et a arrêté qu'il serait placé dans la salle de l'Hôtel-de-Ville.

Michel lui-même n'était à l'aise en présence d'Herman; il souffrait de ne pouvoir sentir le regard froid et fier de ce jeune homme. Marie enfin avait presque perdu tout son enjouement, mais c'était par d'autres motifs. Marie, avec son cœur de femme, devinait dans cet étranger un être déchu et malheureux. Elle était pour lui pleine de pitié. Ce n'était pas tout: cet homme rude, elle l'avait vu près d'elle s'intimider et s'adoucir; elle avait remarqué ses yeux pleins de feu souvent attachés sur elle; elle l'avait observé lorsque, dans une soirée d'hiver ou la fête de quelque village voisin, quelque autre jeune homme s'empressait auprès d'elle: le sang montait avec violence à la figure d'Herman; son regard était farouche, sa parole brève et heurtée, tous ses mouvements brusques, et il gardait longtemps encore après un aspect sombre et effrayant. Marie déplorait dans son cœur ces symptômes d'une passion qu'il lui faudrait laisser sans espoir. Cependant sa pitié pour Herman en prenait à son insu un caractère vif et tendre. C'était un malheureux qui, pour elle, allait encore ajouter à ses peines... Et les yeux de la bonne Marie ne lui cachaient pas toujours combien elle y compatissait; puis elle s'effrayait de la crainte d'avoir encouragé des vœux imprudents; affligée, elle se renfermait en elle-même; seule, elle pleurait même quelquefois, comme si dans l'avenir elle n'entrevoit rien que de sinistère.

Depuis que Michel n'avait pas été sans s'apercevoir de l'impression produite par sa fille sur Herman et des indices d'une passion qui ne se maintenait pas assez. Son orgueil de père se sentait révolté, et dès lors ce fut comme de la haine qu'il nourrit contre ce présomptueux serviteur; elle percevait dans ses regards, dans ses paroles, et n'attendait qu'une occasion pour éclater. Vers ce temps, il fit plusieurs voyages à la ville voisine, et il revint toujours soucieux et agité. Marie s'efforçait en vain de dissiper son chagrin; il prenait avec elle un ton inaccoutumé et presque sévère, et ne répondait à ses avances affectueuses que par quelques froides sentences sur la nécessité de veiller à l'ennemi intérieur, sur le danger de réchauffer à son foyer le serpent enroulé; puis il mettait fin à la conversation par ces mots prononcés avec mystère: « Tout s'éclaircira. »

Herman observait tout ce qui se passait autour de lui, et son front chargé de jour se rembrunissait; on eût dit qu'il présentait quelque orage et qu'il se repliait sur lui-même pour y faire face. Le soir, quand tous les habitants de la ferme, fatigués des travaux du jour, se réunissaient autour du vaste foyer, à la lueur de la lampe rustique, lui, appuyé dans un angle de l'âtre noir, promenait d'un oeil sombre un regard scrutateur sur toutes les figures. Il n'avait pas une parole, et tous se taisaient. Et si Marie, non moins triste que les autres, essayait cependant quelques légers propos, à peine une voix y répondait d'un ton embarrassé. Alors Marie abaissait le visage et se taisait. Les yeux de Michel ne venaient plus le voir aussi fréquemment et ne parlaient qu'en branlant la tête de l'inconnu qu'il avait admis sous son toit.

(La suite à un prochain numéro.)

Monument à la mémoire de Godefroy Cavaignac.

Souscription ouverte au bureau du Censeur.

MM. Doute, 50 c. — Bellon, 50 c. — N. Cautel, 50 c. — Pigeard, 25 c. — Sauze, 25 c. — Metra, 50 c. — Boudet, 10 c. — Cha-
péri, 50 c. — Un démocrate, 25 c. — Cinq parias, 40 c. — L. C., 25 c.
25 c. — Pétrus F., 50 c. — Charles J., 25 c. — Paul J., 55 c.
A., 25 c. — Mougin, 25 c. — Moreau père, 10 c. — Louis
François B., 25 c. — Blanc, 25 c. — Perraud, 25 c. — Aubry,
25 c. — Joinon, 25 c. — Blanc, 1 f. — Mme E. Blanc, 1 f. — Mainvielle
5 c. — Borel, 50 c. — Duperrin, 25 c. — Oblin, 25 c. — Bernard,
25 c. — Dabbeville, 25 c. — Guillaume, 50 c. — Garnier, 25 c. —
f. 20 c. — Durand, 25 c. — Combiér, 15 c. — Rostaing, 25 c.
Lamarre, 25 c. — S., 15 c. — Joseph Cussel, 50 c. — Pantel,
Hélène Rostaing, 10 c. — S., 15 c. — Joseph Cussel, 50 c. — Pantel,
Total des listes précédentes, 476 f. 85 c. — Total général, 492 f. 25 c.

Nouvelles diverses.

Il y a jugements du tribunal de police correctionnelle, portant
condamnation en matière de banqueroute, ont été affichés aujour-
d'hui dans l'auditoire du tribunal de commerce de Paris, sur l'envoi
fait par M. le procureur du roi d'un extrait desdits jugements. Les motifs
de ces condamnations sont : défaut de livres régulièrement tenus ;
défaut d'inventaires ; circulation de valeurs fictives ; remise de
marchandises à certains créanciers au préjudice de la masse ; dé-
faut de déclaration de la cessation des paiements dans le délai de
la loi.

— M. Marochetti, l'auteur de la mauvaise statue du duc d'Or-
léans, vient d'être nommé baron. Est-ce pour cette statue, ou pour
celle de Wellington ? On ne sait trop. Mais M. Marochetti, qui est
l'homme de prédilection du château, a été chargé de sculpter la
statue de l'empereur pour les Invalides, et le simulacre de cette
statue en bois vient d'être posé sur l'esplanade pour être examiné
par une commission.

Napoléon est à cheval, la tête ceinte de lauriers, couvert complè-
ment du manteau impérial ; sa main droite tient l'aigle dont le
bâton repose sur sa cuisse ; les rênes sont retenues par la main gau-
che. Le cheval est lourd, immobile, et ses quatre pieds reposent
sur la terre.

On compare le Napoléon de M. Marochetti à un gros curé portant
le viatique, et jamais, dit-on, pareil cheval n'entra dans les écuries
impériales. Mais qu'importe l'avis de la commission ? La liste civile,
qui fait d'art, aime tout ce qui est grotesque, tous les châteaux
royaux et Versailles en témoignent, et bien que ce soit le peuple
qui paie les charges de M. le baron Marochetti, la liste civile les
prouvera.

— On écrit de Toulon, 25 octobre :

« On a appris dans cette ville que les chaudières du bateau à
 vapeur le *Vautour*, actuellement en mission dans les mers du Sud,
 ont éclaté, le commandant, M. le lieutenant de vaisseau Salomon,
 second, M. le lieutenant de vaisseau Guigon, ainsi que plusieurs
 hommes de l'équipage, ont été tués. »

— L'exportation des pommes de terre a été prohibée dans le du-
ché de Holstein et en Suède. Le gouvernement hanovrien va, dit-on,
 prendre une mesure analogue.

— On annonce que M. Dubodan, procureur général à Alger, est
 nommé procureur général à la cour royale de Rennes, en rempla-
 cement de M. Plougoulm.

Avant d'être appelé au poste qu'il occupe en ce moment à Alger,
 M. Dubodan avait été pendant plusieurs années premier avocat
 général à Rennes.

— M. le vice-amiral Ver-Huël, pair de France, grand-officier de
 la Légion d'Honneur, chevalier de l'ordre du Mérite Militaire, et
 dont les longs et brillants services s'étaient mêlés depuis 1779 aux
 plus glorieux faits d'armes de la France et de la Hollande, est mort
 samedi dernier, 25 octobre, à la suite d'une courte maladie, à l'âge
 de 81 ans.

— On écrit de Florence que la famille du prince Jérôme Bona-
 parte vient d'éprouver un bien cruel malheur. Le prince de Mont-
 bart, fils aîné de l'ancien roi de Westphalie, et frère du prince Bo-
 naparte qui est venu à Paris cette année, a été subitement frappé
 d'aliénation mentale. Il occupait dans l'armée du roi de Wurtem-
 berg, son oncle, le rang de colonel, et c'est à Stuttgart que le mal
 a été déclaré. On l'a transporté d'Allemagne à Florence, dans le sein
 de sa famille, qui lui prodigue les soins les plus empressés ; mais on
 n'a point d'espoir de le guérir.

— Un horrible accident est arrivé sur le Champ-de-Mars, M. Clu-
 bert, colonel du 55^e de ligne, son cheval s'étant cabré, il paraît
 dit le *Mémorial de Douai*, que le colonel, en faisant des efforts
 pour le maintenir, se serait désarticulé deux os qui, dans le ven-
 tre maintiennent les intestins. La douleur aurait été tellement vive,
 qu'il s'est en quelque sorte jeté en bas de sa monture ; quand on l'a
 relevé, il avait la jambe cassée. Ce qu'il y a de grave dans la cir-
 constance, c'est que les intestins étaient descendus dans le bassin,
 et au moment de la chute ils ont été horriblement froissés et
 rompus par les os désarticulés.

La situation du colonel est affreuse ; on espère cependant le sau-
 ver, quoique déjà plusieurs fois le bruit de sa mort ait couru dans
 la ville.

Les plus anciens chirurgiens de nos hôpitaux n'ont jamais vu
 exemple d'une aussi horrible complication d'accidents.

— M. le capitaine Brachet, si honorablement cité pour sa belle
 prise du poste de Sebdo, vient d'être nommé chef de bataillon.

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE.

ALLEMAGNE.

Nous lisons dans le *Patriote de la Meurthe* :
 Il y a un an au plus que le parti ultramontain traitait Ronge
 d'un mépris insultant, lui jetant l'injure et la calomnie au vi-
 sage. Le mouvement réformateur a marché sur toutes ces sou-
 les qui n'ont pu l'atteindre, et, en moins d'un an, il est parvenu
 à grouper autour de lui des populations enthousiastes et à parcou-
 rir l'Allemagne en triomphateur.

Ces faits ne peuvent plus se nier ; c'est à nos portes, c'est au
 sein des populations qui touchent à nos frontières que Ronge
 nous donne des preuves de ce que peut le génie uni à la con-
 science sur la raison des hommes. Un témoin oculaire nous a ra-
 conté avoir assisté au débarquement de Ronge et à son entrée à
 Metz. Cinq mille personnes l'attendaient sur les bords du Rhin
 et lui ont salué de leurs vivats. Trois voitures ornées de fleurs et de
 drapeaux avaient été préparées pour lui et deux de ses disciples,
 de Francfort, et Kerblé. Vingt-deux voitures lui firent
 escorte jusqu'à Worms. Partout la foule l'accueillit avec des cris
 de joie ; jamais roi ne marcha avec plus de pompe au milieu des
 populations électrisées.

Le dimanche suivant, Ronge prêchait dans un jardin de
 Metz, et il était impossible de percer la foule compacte et attentive

à sa parole. A la sortie, une quête fut faite et produisit mille
 florins. »

WURTEMBERG.

On lit dans la *Gazette de Cologne* :

« La semaine dernière, une émeute des ouvriers tailleurs a failli
 éclater à Ulm, par suite du prix élevé des denrées de première né-
 cessité. Les ouvriers tailleurs s'étaient engagés à suspendre les tra-
 vaux, si les maîtres ne voulaient pas leur accorder une augmenta-
 tion de salaire. Les maîtres n'ont pas voulu céder à cette prétention,
 et les ouvriers ont été obligés de rentrer dans les ateliers. »

« Deux ouvriers arrivés de Paris, qui avaient propagé des idées
 communistes et d'égalité, ont été renvoyés de la ville. »

« Les ouvriers menuisiers ont aussi fait grève. »

— Le *Journal allemand de Francfort* nous apprend qu'il était
 question, à Ellwangen, de fusiller en effigie l'abbé Rouge. Au tir
 à la cible des gardes civiques, on devait tirer sur un portrait en pied
 de Rouge peint sur une planche. La police est intervenue pour em-
 pêcher cette manifestation.

PRUSSE.

Un ordre de cabinet, concernant le duel, vient d'être publié par
 la cour de Berlin dans les termes suivants :

1^o Dans un duel entre un officier et un militaire non officier ou
 une personne civile, l'officier et les officiers porteurs de cartels,
 témoins, etc., etc., seront condamnés aux mêmes peines que cel-
 les qu'on applique à ceux qui se sont battus en duel.

2^o Si la provocation a pour objet un duel qui doit avoir pour
 conséquence nécessaire la mort de l'un des champions ou conti-
 nuer jusqu'à ce que l'un des champions ait été tué, et que l'un ait
 voulu se soustraire au conseil ou au tribunal d'honneur, la peine
 sera celle de deux mois à deux ans d'emprisonnement dans une
 forteresse.

3^o Si la mort a eu lieu en violant à dessein les formes tradition-
 nelles du duel, ou bien si l'adversaire a été tué après avoir été
 désarmé, la peine de mort sera appliquée d'après les lois généra-
 les du pays, s'il y a des circonstances aggravantes.

Cet ordre est daté de Sans-Souci, 27 septembre 1845.

— Des dissensions assez graves paraissent exister entre le roi
 de Prusse et son frère, le prince Frédéric-Guillaume-Louis, héritier
 présomptif de la couronne, sur certaines questions, et notamment
 sur celle du piétisme. Ainsi, le prince aurait blâmé la réponse
 faite par S. M. à la municipalité de Berlin, et une altercation assez
 vive aurait eu lieu à ce sujet entre les deux frères ; on attribue
 même à ce motif le projet que le prince de Prusse aurait formé de
 passer cet hiver en Italie.

PORTUGAL.

On avait annoncé que le comte de Tojal, ministre des finances,
 allait épouser la fille aînée du marquis et de la marquise de Loulé.
 Le comte vient d'adresser à tous les journaux une lettre pour dé-
 mentir ce bruit que la disproportion d'âge seule rendait déjà in-
 vraisemblable. M. de Tojal a soixante ans, et sa prétendue fian-
 cée dix-huit.

— Un journal espagnol assure que l'on équipe en toute hâte,
 dans le port de Lisbonne, trois bâtiments de guerre qui pren-
 draient à bord un détachement de 1,000 hommes destinés aux
 îles portugaises, où auraient éclaté des symptômes d'insurrection.

ESPAGNE.

Les nouvelles de Madrid et de Barcelone sont du 25.

Par suite du besoin d'argent et des difficultés qu'offre la rentrée de l'im-
 pôt, le gouvernement a dû rétablir le régime des fermes générales. Une
 compagnie de banquiers a obtenu le recouvrement des contributions dans
 plusieurs provinces ; dans d'autres, au contraire, les agents du ministère
 des finances continueront à procéder. Cette confusion ne peut que rendre
 le gaspillage plus grand et réduire le produit final des taxes nouvelles.

MM. le général Tacon, Brabo Murillo, Figueroa et Parga ont refusé d'ac-
 cepter les fonctions de conseillers royaux, auxquelles ils venaient d'être
 récemment nommés. C'est un indice que le cabinet continue à perdre du
 terrain.

On a l'intention d'établir un nouveau ministère qui porterait le titre de
 ministère des travaux publics.

D'après des dépêches envoyées à Rome, le gouvernement propose d'ac-
 cepter : 1^o les biens rendus au clergé en vertu de la dernière décision des
 cortès, 2^o le produit de certaines branches du revenu public qui seront
 spécialement désignées, 3^o toutes les sommes dues encore à l'état par les
 détenteurs de biens nationaux, à former une dotation au clergé. On espère
 ainsi amener à bien la conclusion du concordat, car c'est la question ma-
 térielle seule qui était opposée à M. Castillo y Ayensa par la cour papale.

El *Clamor publico* assure que la place d'intendant général du palais est
 destinée à M. José Munoz, frère du duc de Rianzarès et administrateur de
 l'infante Marie-Louise-Fernande.

Des lettres de Salamanque du 18 et de Ciudad-Rodríguez à la même date
 annoncent que les autorités de ces provinces ont envoyé des troupes sur
 la frontière du Portugal, comme si les réfugiés espagnols qui s'y trouvent
 avaient manifesté l'intention de faire quelque tentative.

Les nouvelles de Valence du 18 annoncent que la conspiration dont le
 général Roncali avait ouvertement parlé dans son discours aux autorités le
 jour du *baise-main* pour l'anniversaire de la naissance d'Isabelle a natu-
 rellement avorté. Le mouvement devait éclater le 16 au soir ; les conjurés
 avaient désigné pour point de leur réunion la place de Sainte-Lucie, éloi-
 gnée du centre de la cité. Le chef politique a envoyé à l'avance sur les
 lieux un commissaire de police, assisté de quelques agents, pour opérer
 l'arrestation des conjurés à mesure qu'ils se présenteraient. On cite parmi
 ceux-ci un négociant, un chirurgien, un médecin, deux employés, et un
 autre individu que sa participation au soulèvement de Carthagène fit con-
 damner aux présides. C'est là un coup de police.

Le *Defensor del Pueblo*, journal qui se publie à Cadix, contient une
 nouvelle fort importante, mais dont nous récusons la responsabilité jusqu'à
 plus ample informé. Voici ce que dit la feuille andalouse :

« Une lettre qui vient de nous être remise, et dont l'insertion ne pourra
 avoir lieu qu'au prochain numéro, contient, à l'occasion de l'inspection de
 notre port par le ministre de la marine, des renseignements qui, par leur
 originalité et le ton d'assurance avec lequel il nous sont communiqués, ne
 peuvent manquer d'attirer toute l'attention du public. Il nous est dit dans
 cette lettre que le voyage du ministre se rattache d'une manière toute
 particulière à la question du mariage de notre reine, et qu'à ce sujet il a
 été résolu qu'on ferait partir pour la Havane et la Vera-Cruz le vaisseau *el*
 Soberano, ainsi que le brick dont le commandement est confié à l'infant
 don Henri. »

« Notre correspondant ajoute que la politique de la cour des Tuileries
 est fortement intéressée à ce que ce voyage s'effectue, parce que d'un côté
 il viendrait corroborer certains bruits malicieusement répandus à la Vera-
 Cruz par les partisans de Santa-Anna, bruits d'après lesquels le parti vaincu,
 pour jeter de nouveaux ferments de discorde dans la république, songe-
 rait à faire élire pour souverain du Mexique un membre de la famille des
 Bourbons, et que, d'un autre côté, on obtiendrait ainsi l'éloignement de
 l'un des candidats à la main d'Isabelle. Ces curieuses révélations de notre
 correspondant sont accompagnées de détails piquants sur une altercation
 qui se serait élevée entre le prince et le ministre de la marine. »

Le *Fomento* du 20 annonce que le capitaine général Breton est rentré
 l'avant-veille à Barcelonne de son excursion à Gironne, Figuières, la Bisbal
 et autres localités où avaient été remarqués des symptômes d'agitation. Il
 paraît, au reste, que Breton a dû se départir de sa férocité ordinaire pour
 ne pas exaspérer les esprits. Ainsi, à Gironne, deux des jeunes gens com-
 promis dans l'émeute du 12, qui s'étaient bornés à jeter des pierres contre
 la municipalité, avaient été condamnés à mort. Sur le cri unanime de l'o-
 pinion, le capitaine général a donné ordre au conseil de guerre de réviser
 le procès, et la peine a été abaissée de deux degrés.

A Lérida, il s'est passé une scène digne du paternel gouvernement sous
 lequel l'Espagne a le bonheur d'être écrasée. Au spectacle, dans la loge
 officielle, où se trouvait le chef politique de la province, le commandant
 de la garde civile a jugé à propos d'usurper la place qui revenait de droit
 à l'alcade, et de ne la lui rendre qu'après s'y être carré pendant deux ac-
 tes. L'alcade ayant voulu faire une observation, le commandant lui a ré-
 pondu : « Taisez-vous ; ou je vous donne un soufflet. » Le chef politique a
 vu cela et a refusé de faire droit à la plainte que l'alcade lui a ensuite of-
 ficiellement adressée.

L'ayuntamiento indigné a donné sa démission en masse.

L'*Emancipation*, journal de Toulouse, qui a publié le premier la
 nouvelle du mariage secret d'Isabelle, contient dans son numéro du
 24 octobre les réflexions suivantes :

« L'*Espectador*, renchérissant sur l'*Eco del Comercio*, avait, en repro-
 duisant la nouvelle du mariage Montemolin, détié la presse ministérielle
 et modérée-constitutionnelle de pouvoir donner à ce sujet des explications
 satisfaisantes. Il s'est trouvé un journal pour relever le gant. Ce journal
 est le *Castellano*, qui, après avoir joué un rôle ultra-révolutionnaire dans
 les premières années de la régence de Christine, se pose en très humble
 serviteur du pouvoir, quel qu'il soit, à ce point même que, seul parmi
 les organes du modérantisme, il avait approuvé l'indigne enlèvement de
 MM. Corradi et Calvo, les fructidorisés du *Clamor*. Emporté donc par son
 zèle, et ayant « repassé ses ouvrages de droit », le *Castellano* demande,
 avant de discuter le fait, que celui qui accuse en fournisse la preuve.
 Est-ce que c'est porter une accusation, à ses yeux, que d'annoncer pa-
 reille nouvelle ? Cette union lui paraîtrait-elle un crime ? Ce serait bon à
 noter. Mais le *Castellano* fait le mauvais plaisant. Il sait que nous avons
 parlé d'un mariage secret, qui se serait bâclé par procuration, qu'on ne
 devrait divulguer qu'en temps opportun, et la preuve qu'il exige est sans
 doute un *duplicita* du contrat. »

« Nous devons avouer au journal-avocat que nous ne croyons point que
 notre correspondant, en position pourtant d'être assez bien informé, ait
 signé cet acte ou assisté à la cérémonie comme garçon d'honneur. Mais il
 existe une foule de preuves morales et politiques et des présomptions
 sans nombre. »

« Au reste, il nous arrive un auxiliaire pour prouver l'excellence de nos
 renseignements. »

« Le *Morning-Post*, un des organes importants du torisme, contient
 une correspondance de Madrid, en date du 7, annonçant que les fian-
 çailles secrètes d'Isabelle avec le fils aîné de don Carlos ont eu lieu, ainsi
 que l'a dit l'*Emancipation*, et que le mariage sera déclaré quand la reine
 aura atteint sa seizième année. Le *Castellano* peut demander aussi au
 Morning-Post la preuve de la chose. Il fera d'autant mieux son métier
 d'endormeur vis-à-vis de l'opinion publique espagnole. »

Bulletin de la Bourse de Paris du 29 octobre 1845.

Les chemins de fer se sont raffermis ; plusieurs lignes ont éprouvé une
 tendance manifeste à la hausse. Du commencement à la fin de la bourse, ce
 mouvement a été bien marqué.

Trois pour cent.....	82 50	Obligations de Paris.....	1400 »
Quatre pour cent.....	108 50	CHEMINS DE FER.	
Quatre et demi pour cent. 112 »		Saint-Germain.....	» »
Cinq pour cent.....	117 65	Versailles (rive droite)...	520 »
Emprunt de 1844.....	» »	— (rive gauche) ..	540 »
Quatre 1/2 p. 0/0 belge..	» »	Paris à Orléans.....	1195 »
Cinq pour cent belge....	» »	Paris à Rouen.....	1012 50
Cinq pour cent napolitain.	» »	Rouen au Havre.....	797 50
Récépissés Rostschid... 101 »		Avignon à Marseille....	» »
Cinq pour cent romain... 102 »		Strasbourg à Bâle.....	268 75
Cinq pour cent portugais.. 58 »		Orléans à Bordeaux....	640 »
Trois pour cent espagnol.. » »		Orléans à Vierzon.....	732 50
Deux 1/2 p. 0 0 hollandais.	» »	Amiens à Boulogne....	575 »
Banque de France.....	3340 »	Bordeaux à la Teste....	» »
Comptoir Ganneron.....	1150 »	Montebau à Troyes....	501 25
Banque belge.....	760 »	Chemin du Nord.....	777 50
Caisse Lafitte.....	1160 »	Fampoux à Hazebrouck.	» »

Le gérant responsable, B. MURAT.

C'est avec satisfaction qu'on a vu bénéficier des infortunés et même pour
 le bien public, on voit se propager rapidement un imprimé qui
 consacre les droits du pauvre et rappelle les devoirs du riche
 avec une énergie des plus rares ; il fait sensation dans le monde.
 Il a pour titre : **GUERRE A L'EGOISME, AU MATÉ-
 RIALISME UNIS, suivi d'un Hommage à l'Armée
 française, au bénéfice des infortunés.**

On trouve cet opuscule de 50 pages en prose rimée chez tous
 les principaux libraires de Lyon, et chez l'auteur, M. Jurine, mé-
 decin, rue du Plat, 3.

AVIS AUX DAMES. Mme BISCARD, Mo-
 diste, faisant tous les
 ans le voyage de Paris,
 a l'honneur de faire part
 qu'elle vient d'établir un atelier de modes, rue Saint-Domi-
 que, 8, au 3^{me}. Elle ose se flatter que les Dames qui l'honore-
 rent de leur confiance y trouveront réunis le bon goût à la modicité
 des prix. Ses articles sont ainsi réduits :

Chapeaux d'étoffes soie.....	de 14 fr. réduits à 10f.
— de toilette, étoffe supérieure	20 — 15
— velours soie.....	28 — 20
Capotes satin.....	16 — 12

On confectionne également dans un bref délai les bonnets pour
 soirées et toilette.

NOTA. — Vu la modicité des prix tout sera livré au comptant.

FOYER DU GRAND-THÉÂTRE.

HEURE CHANGÉE.

Les séances du général **TOM POUCE** au foyer du Grand-
 Théâtre ont lieu maintenant de midi et demi à deux heures. Les
 bureaux ouvrent une demi-heure à l'avance.

Prix des places : premières, 2 f. ; secondes, 1 f.

Les enfants au-dessous de dix ans ne paieront que demi place.

8, COQUAIS, rue Saint-Côme, à Lyon, 8.

AVIS. Dépôt de couverts argentés à Paris par les procédés
 de M. de Ruolz. On garantit soixante grammes d'ar-
 gent par douzaine de couverts, ce qui les rend d'une
 durée égale à l'argenterie.

Autre genre de couverts de 1 fr. 25 c. et 2 fr. 25 c., très-blancs
 et inoxydables, non cassants.—Assortiment de beau plaqué argent.
 Maillechort en fil et laminé de toute dimension.

PILULES FERRUGINEUSES DE VALLET. — Le rapport approuvé par
 l'Académie royale de Médecine sur ces pilules ne laisse aucun doute sur les
 avantages qu'elles présentent pour guérir les pâles couleurs, les pertes
 blanches, et pour fortifier les tempéraments affaiblis soit par l'âge, soit par
 les maladies. Aussi les médecins les prescrivent-ils de préférence à tous les
 autres ferrugineux.

On devra rejeter comme contrefaite toute préparation qui serait offerte
 sous la dénomination de *Pilules de Vallet*, et qui ne porterait pas sur l'é-
tiquette la signature *Vallet*. — Dépôt à Lyon, chez M. André, pharmacien,
 place des Célestins, et chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux ;
 à Rive-de-Gier, chez M. Rigaut ; à Tarare, chez M. Michel ; à Fluzé, chez
 M. Bouvier.

Etude de M^e Groz, avoué à Lyon, rue Bât-d'Argent, 16.
ADJUDICATION SUR MISE A PRIX RÉDUITE,
par licitation entre majeurs,

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS,
En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,
D'UNE MAISON
JARDIN, COUR ET DÉPENDANCES,
Située à la Guillotière, rue d'Ossaris, 5,
DÉPENDANT DE LA SUCCESSION DE BENOÎTE BALLARD
FEMME COINT.

L'adjudication aura lieu samedi huit novembre 1845, à midi, au pardoessus de la mise à prix réduite à dix mille francs; ci..... 10,000 f.

L'immeuble se compose :
1° D'une maison située en la commune de la Guillotière, rue d'Ossaris, 5, comprenant un rez-de-chaussée et un étage au-dessus; la façade sur la rue d'Ossaris est percée de quatre ouvertures à l'étage au-dessus;

2° D'une cour située derrière la maison; dans cette cour il existe une pompe à eau claire pour le service des locataires; il s'y trouve encore deux petites baraquas servant de caves;

3° D'un petit jardin à la suite de cette cour.
S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M^e Groz, avoué à Lyon, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal. (5867)

Etude de M. Gandil, huissier, place des Terreaux, 10.

VENTE FORCÉE.

Le lundi trois novembre 1845, à dix heures du matin, sur la place des Terreaux, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en une forge en maçonnerie à deux soufflets avec leurs accessoires, trois enclumes fer, neuf étaux fer, quatre marteaux à frapper devant, dix autres petits marteaux, dix pinces fer, trois établis bois dur, une bascule et ses accessoires fer, vingt barres de fer neuf, un coffre-fort, deux presses, un tour, deux placards sapin verni, une grande quantité d'outils relatifs à la profession de serrurier-forgeron et autres. (4111)

A VENDRE

de gré à gré, en gros ou en détail,

UNE BELLE ET BONNE

PROPRIÉTÉ

Située au territoire de la Gallée, commune de Millery,

Dépendant de la succession de M. le baron Rambaud.
Elle se compose de maisons de maître et de granger, pré, terre et vignes faisant le meilleur vin du pays.

Cette vente aura lieu le dimanche 16 novembre 1845 et jours suivants, par MM. Thonnérioux et Guinet, dans la maison de maître.

S'adresser, avant le jour indiqué, aux domiciles de ces derniers, le premier rue Fromagerie, n. 3, à Lyon, et le second à Saint-Genis-Laval.

On donnera toutes facilités et sûretés aux acquéreurs. (4109)

A VENDRE en gros ou en détail. —
20,000 Mètres gref-
fés plein-vent et mi-vent de première qualité.

PLEIN VENT. MI-VENT.

Au détail..... 50 c. Au détail..... 30 c.
Au cent..... 40 c. Au cent..... 25 c.
Au mille..... 30 c. Au mille..... 20 c.

Pour les commandes, s'adresser à M. Jean Gerin, faubourg Pont-l'Évêque, à Vienne, ou à M. Auguste Gerin, apprêteur de châles, place Louis XVI, n° 5, aux Brotteaux. (6819)

A REMETTRE DE SUITE à un prix avantageux.
— Une BRASSERIE en pleine activité, établie depuis trente ans à Gènes.

S'adresser à M. Bès, fabricant de couvertures, rue de la Cage, n° 10. (6816)

A LOUER DE SUITE. Appartement fraîchement décoré, composé de sept pièces et vastes dépendances, cours Bourbon, 10, aux Brotteaux.—S'y adresser. (6802)

AVIS. M. Joseph VILLARD, fabricant de couvertures, ci-devant rue de la Cage, tient les mêmes articles de laine, crin, plumes, couil, tapis, toile à matelas et étoffes quadrillées pour chevaux, rue du Péral, 16, place Bellecour. (6736)

AVENDRE. Un fonds de commerce ancien, d'un débit certain et lucratif, avec très grandes facilités pour le paiement. S'adresser à M. Verset, rue Bât-d'Argent, 12. (6808)

AVIS. L'ancien magasin de M. J. Villard, qu'il a cédé à sa nièce, M^{me} Bès, fabricant de couvertures, qui tient les mêmes articles, toiles, laines pour matelas, crin, plumes, couil, tapis, est toujours rue de la Cage, 10. (6815)

AVIS. Dans la matinée du 22 septembre dernier, un voyageur en cabriolet de poste, venant de Tarare à Lyon, a perdu UN SAC DE NUIT en étoffe de laine, qui renfermait des bottes et du linge. La personne qui l'aurait trouvé est priée de le faire remettre chez MM. G. Frèrejean, place Lévis, à Lyon, qui sont chargés de donner une récompense. (6812)

LIBERTÉ DU COU?

COLS LIBRES BREVETÉS

(Sans garantie du gouvernement),

Par Marleix, chemisier-collier, rue Lafont, 8.

Cet objet a été créé d'abord pour être offert à feu

S. A. R. LE DUC D'ORLÉANS,

Lors de son séjour à Lyon. C'est à l'hôtel de l'Europe qu'il lui a été présenté et accepté.

A bas les inconvénients!! Cols et Cols libres!!

Plus de boucles, elles piquent. — Plus de pattes, elles se déchirent et se défont. — Plus de bouts à glisser sous le nœud, c'est trop long. — Plus de cravates nouées aux cous, c'est dangereux et incommode. — Enfin plus rien de fixé au COU : il veut être LIBRE.

Toussez, éternuez, chantez, quels que soient les efforts du cou, quels que soient ses mouvements, le col libre obéit, s'ouvre et se ferme suivant l'exigence des impulsions qu'il reçoit.

Il se met et s'ôte avec une extrême promptitude.

Invention, perfectionnement et

BAISSE DE PRIX : 25 p. 0/0,

bien que les fournitures soient les mêmes que par le passé et la main d'œuvre aussi soignée.

Des prix spéciaux sont établis pour MM. les Commissionnaires et Marchands de nouveautés.

Toujours prix fixe et vente au comptant.

NOTA. Ce nouveau genre de cravate, par rapport aux chemises, est d'autant plus commode que ses nœuds, aussi riches que bien goûtés, ont encore l'avantage de descendre et de cacher entièrement les boutons de chemise des personnes qui, bien qu'ayant le cou très haut, veulent néanmoins porter des cravates très basses.

Depuis long temps, et sans interruption, occupé de mes deux spécialités, chemises et cols, je ne cesse de perfectionner ces deux objets. Ma belle vente est une récompense dont je remercie mes nombreux clients. (4110)

Place des Terreaux, 5, appartement de la Terrasse.—8^e année.

A PARTIR DU MARDI 4 NOVEMBRE PROCHAIN,

RÉOUVERTURE DES COURS DE TENUE DES LIVRES

DIRIGÉS PAR M. BERTRAND

A DIFFÉRENTES HEURES. — (8^e ANNÉE.) (6817)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE.

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé. Ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont majeure partie est placée en immeubles. La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible, lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit des capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. Letaux est fixé pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

8 fr.	40 c.	pour cent	à 55 ans.
9	51	—	à 60
10	68	—	à 65
12	—	—	à 70
14	89	—	à 80

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. Ed. REVEL, rue Neuve de la Préfecture, n° 1.

(7604)

ITALIE, SICILE, MALTE

PAQUEBOTS A VAPEUR NAPOLITAINS.

FRANÇOIS-PREMIER, de la force de 160 chevaux.
MARIE-CHRISTINE, de la force de 180 chevaux.
MONGIBELLO, de la force de 250 chevaux.
HERCULANUM, de la force de 300 chevaux.

Service régulier les 9, 19 et 29 de chaque mois pour Gènes, Livourne, Civita-Vecchia, Naples, Messine, Syracuse et Malte. — La Marie-Christine partira les 9, le Mongibello les 19, et l'Herculanum les 29. Pour fret et passage, s'adresser à MM. CLAUDE CLERC et C^e, directeurs, à Marseille. (7277)

Place des Terreaux, 5. — Terrasse, 1^{re} porte.

PORTRAITS AU DAGUERRÉOTYPE PAR TOUS LES TEMPS.

(LES TEMPS SOMBRES SONT LES MEILLEURS.)

Les artistes MM. A. B. et LOUIS COLOMB, de PARIS opèrent tous les jours de huit heures du matin à quatre heures du soir. (6818)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n° 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismes, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Faure, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, pharmacien, sur le port. (8190)

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1814.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 51, au 1^{er}, à Lyon. — Dépôts à MACON, chez M. Voituret, rue Municipale; à RIVE-DE-GIER, chez M. Reynaud, tous pharmaciens; à SAINT-ÉTIENNE, à la pharmacie Rigollet; à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 55, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (8869)

•PAPIER FAYARD ET BLAYN.

Pour guérir les rhumatismes, douleurs de goutte, lombagos, maux de reins et irritations de poitrine, brûlures, engelures, cors et œils-de-perdrix; il est parfait pour les cautères. — N. B. Refuser tout rouleau qui ne porte pas les signatures FAYARD ET BLAYN. — Prix : 1 f. et 2 f. (4893—7570)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. CHAMBARD, dentiste si connu pour son procédé qui dispense de la pénible extraction des dents, de neure actuellement n. 1 au lieu du n. 4, rue Saint-Côme, à Lyon, 2^e étage.

Son Elixir pour l'hygiène de la bouche jouit toujours d'un succès de vogue mérité. — Confection et pose de dents naturelles et artificielles, garanties dix ans. — Rue Saint-Côme, n. 1. (8124)

GRANDE SALLE DU PRADO, A LA GUILLOTIÈRE.

Direction de M. Andriol.

Le chef de cet établissement a l'honneur de prévenir le public lyonnais qu'il vient de traiter avec le célèbre BOSISIO, chef d'orchestre des grands bals de Paris, pour six bals de nuit et cinq soirées, qui commenceront le 8 novembre et se termineront sans aucune remise le 6 décembre prochain. (6813)

AVIS. M. MEINIER, ex-artiste du Grand-Théâtre, prévient le public qu'il donne des leçons de danse, polka Cellarius et nouveaux.

Tous les dimanches, soirées dansantes de 6 à 11 heures du soir. Salle vaste et bien éclairée. Rue des Augustins, 12, au 1^{er} étage. (6811)

CAOUTCHOUC.

GRANDE MANUFACTURE D'ÉTOFFES IMPERMÉABLES
POUR VÊTEMENTS,

De M. FRITZ SOLLIER, rue des Célestins, 6.

Manteaux garantis mérinos tout laine, de 40 à 45 f., supérieurs à tout ce qui ne porte pas le nom de l'inventeur.

Manteaux à 25 f. en mérinos, laine et coton, comme l'article de Genève, ou 50 0/0 meilleur marché.

Grande manufacture de draps pour billards, imperméables et ordinaires.

Prix de ces draps : depuis 6 f. jusqu'à 20 f. le mètre; draps de billard tout posés, depuis 25 f. jusqu'à 40 f.

Ces tapis sont garantis supérieurs aux draps ordinaires.

M. F. Sollier reste responsable pendant un an de tous les faux frais que ces tapis nécessiteraient.

M. F. Sollier ne fait qu'au comptant. (4104)

ÉCOLE

DE THÉORIE-PRATIQUE

Pour la Fabrication des Étoffes de soie,

dirigée

PAR J.-V. JANET ET RITTON FILS,
Petite rue des Feuillants, 4, à Lyon.

Cet établissement se recommande par les plus grands soins apportés à l'instruction des élèves, qui y trouvent dans un grand nombre de métiers en tous genres, fonctionnant sans interruption, toutes les facilités désirables pour perfectionner leurs études. (3173)

Approbation de l'Académie royale de Médecine.

MÉDAILLE D'HONNEUR.

CAPSULES-MOTHES.

SEULES elles renferment le BAUME DE COPAHU à l'état de pureté primitive, c'est-à-dire LIQUIDE, sans altération ni mélange. Aussi possèdent-elles une supériorité reconnue sur toutes les IMITATIONS pour la guérison sûre et prompte des écoulements récents ou chroniques, fleurs blanches, etc. — Jamais les imitateurs des CAPSULES-MOTHES n'ont proposé de faire des essais comparatifs avant d'annoncer la prétendue supériorité de leurs bols, opiat, capsules, etc.

Les cubes, l'huile de foie de morue et de raie, et généralement tous les médicaments de saveur désagréable, peuvent être renfermés dans les Capsules. RUE SAINTE-ANNE, 21, au 1^{er} ÉTAGE. — Prix : 4 fr. — Dépôts dans toutes les bonnes pharmacies de France et de l'étranger. — Refuser comme contrefaçon toute boîte qui ne porterait pas sur l'étiquette la signature MOTHES, LAMOUROUX ET C^e. (7399)

MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.
M. le docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (8275)
M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 23.

AVIS MÉDICAL.

On prépare à Lyon, dans la pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, 50, un SIROP qui a le puissant avantage de guérir les enfants atteints de la coqueluche. Une ou deux topettes de ce Sirop suffisent pour faire disparaître cette cruelle maladie. (9117)

CAPSULES AU BAUME DE COPAHU

Pur, sans odeur ni saveur, pour la prompte guérison des écoulements récents ou chroniques, des pertes blanches, etc. — Prix actuel : 3 f. la boîte (au lieu de 4 f.). — Seul dépôt à Lyon, à la pharmacie, rue de la Préfecture, 5. (8313)

Rhumes, Catarrhes.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, etc., il n'y a rien de plus efficace, et de meilleur que le PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). — PATE DE GEORGE, se vend moitié moins que les autres par boîtes de 1 f. 25 c. et 65 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 13, et la pharmacie des Célestins; SAINT-ÉTIENNE, GARNIER-MARTINET, place de Foy; CHALON-SUR-SAÔNE, FAIVRE, confiseur, Grande Rue, 56; MACON, CHER-MOSSEL, pharmacien, et à Genève (Suisse), ROCHET-Grande-Rue, 1. (6852)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS,
Rue de la Pouaillerie, 19.